

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2017

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLER(E)S

En exercice 29

Présents 20

Votants 23

2017-007 D. 7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil dix-sept, le 19 janvier à 18h30.

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous

la présidence de **Monsieur Norbert THORY, Maire.**

Présent(e)s :

M. THORY - M. VENNIN - Mme CARPENTIER - M. JEAN - Mme GODOT - Mme COCAGNE
Mme LOQUET - Mme HAREL QUENOUILLE - M. RENARD - M. SCHROEDER - Mme VENNIN
Mme DELAMARE - M. DECATOIRE - Mme FOSSE - Mme BASTIN - M. CRAMOISAN
Mme BARON - M. BEIGNOT DEVALMONT - Mme LABAYE - Mme LECOUTRE.

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme CREVEL (Pouvoir à Mme VENNIN)
M. CROMBEZ (Pouvoir à M. VENNIN)
Mme BARRÉ (Pouvoir à M. BEIGNOT DEVALMONT)

Absent(e)s excusé(e)s :

M. PEYROT
Mme CHASSIN DE KERGOMMEAUX
M. MABILAIS

Absent(e)s

M. DUFLOU
M. DUBOC
Mme ARGANT LEFEBVRE

Monsieur Jean-Marc VENNIN est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Débat d’Orientations Budgétaires 2017.

En application de l'article 107 de la loi NOTRE (n° 2015-91 du 7 août 2015), les informations suivantes sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

- A ce jour, il existe 29 crédits pour un capital restant dû au 31/12/2016 de 6.816.616,50 € et une annuité 2017 de 895.846,47€
- La dette s'achèverait en 2029 si aucun autre engagement n'est souscrit.
- A savoir que d'autres prêts sont en cours de renégociation.

ENGAGEMENT PLURIANNUEL

- A ce jour et dans le contexte actuel, les dépenses de la collectivité sont contenues mais nous n'avons aucune visibilité sur les recettes de fonctionnement liées notamment à la baisse des dotations de l'Etat.
- Les sommes relatives au transfert de charges à la Métropole sont figées jusqu'en 2020 et doivent augmenter dès 2021 de manière conséquente.

FISCALITE

- Il n'est pas envisagé d'augmenter la fiscalité communale en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de la communication de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait au Mesnil-Esnard, le 20 janvier 2017.**

Norbert THORY


Maire



Présents	20	Représentés	3	Excusés	3	Absents	3
----------	----	-------------	---	---------	---	---------	---

Formalités de publicité effectuées le

Délib 2017-007

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.